

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FRANCE TÉLÉCOM

Société Anonyme au capital de 10 594 839 096 euros
Siège Social : 6, place d'Alleray, 75505 Paris Cedex 15
380.129.866 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Assemblée Générale Mixte

Mmes et MM. les actionnaires de France Télécom sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour le mercredi 9 juin 2010 à 16 heures au Palais des Congrès - 2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris à l'effet de statuer et délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice - Quitus aux administrateurs.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice.
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende.
- Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-42-1 dernier alinéa du Code de commerce.
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de transférer des actions France Télécom.
- Nomination de Monsieur Stéphane Richard en qualité d'administrateur.
- Election de l'administrateur représentant les membres du personnel actionnaires.

A titre Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapport des commissaires aux comptes.
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions réservées aux personnes ayant signé un contrat de liquidité avec la Société en leur qualité de titulaires d'actions ou d'options de souscription d'actions de la société Orange S.A.
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit d'instruments de liquidité sur options réservée aux titulaires d'options de souscription d'actions de la société Orange S.A. ayant signé un contrat de liquidité avec la Société.
- Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société.
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents de plans d'épargne.
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.
- Pouvoirs.

L'avis préalable de réunion comportant le texte des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* n° 40 du 2 avril 2010, sous le numéro d'annonce 1000943.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions possédé par eux.

Toutefois, conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, les actionnaires, pour avoir le droit d'assister, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées générales, doivent justifier de leur qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres soit à leur nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit avant le jeudi 3 juin 2010 minuit.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires qui souhaitent voter à distance peuvent demander que leur soit adressée une formule de vote par correspondance, cette demande devant parvenir au siège social six jours au moins avant l'Assemblée. Pour être prise en compte, cette formule, complétée et signée, devra être parvenue à BNP PARIBAS Securities Services, GCT Service aux Emetteurs - Assemblées - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, au plus tard la veille de l'assemblée à 15 heures (heure de Paris). La demande devra parvenir au plus tard le mardi 8 juin, 15 heures.

Les propriétaires d'actions au porteur devront accompagner leur formulaire de vote par correspondance, leur procuration ou leur demande de carte d'admission mentionnée ci-après, de l'attestation de participation précitée. Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Les actionnaires désirant participer à l'Assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

En application de l'article R.225-85 du Code de commerce, tout actionnaire peut céder à tout moment avant l'Assemblée générale tout ou partie de ses actions, après avoir exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation.

Dans cette hypothèse :

- Si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote par correspondance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation ;
- Si la cession intervient après le troisième jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en compte par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires pourront obtenir communication des documents prévus par les textes légaux et réglementaires par demande adressée à la Direction Relations Actionnaires - Assemblée Générale - BP 1010 - 75721 Paris Cedex 15 ou en prendre connaissance au siège social de la Société, auprès de la Direction Juridique.

France Télécom, dans les conditions prévues à l'article R.225-84 du Code de commerce, offre à ses actionnaires la possibilité de poser les questions écrites mentionnées à l'article L.225-108 du Code de commerce par internet à l'adresse suivante : assemblee.generale@orange-ftgroup.com. Ces questions devront être adressées à la Société au plus tard le jeudi 3 juin. Lorsqu'elles sont adressées par courrier, elles doivent l'être au siège social de la Société (à l'attention de la Direction juridique - Département droit des sociétés).

France Télécom offre également à ses actionnaires la possibilité de voter par internet avant l'Assemblée Générale Mixte dans les conditions ci-après :

Actionnaires au nominatif :

Les titulaires d'actions au nominatif pur qui souhaitent voter par internet, avant l'Assemblée, devront utiliser le numéro d'identifiant et le mot de passe déjà en leur possession pour se connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire devra, alors, suivre les indications données à l'écran.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier leur indiquant notamment leur identifiant. S'il souhaite voter par internet cet identifiant leur permettra d'accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée Générale. L'actionnaire devra, alors, suivre les indications données à l'écran.

Actionnaires au porteur :

Les titulaires d'actions au porteur qui souhaitent voter par internet, avant l'assemblée, devront demander à leur établissement teneur de comptes d'établir l'attestation de participation sus-mentionnée et devront lui indiquer leur adresse électronique. Selon la procédure habituelle, l'établissement teneur de comptes transmettra l'attestation de participation, en y mentionnant l'adresse électronique, à BNP PARIBAS Securities Services, GCT Service aux Emetteurs - Assemblées - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, mandataire de France Télécom et gestionnaire du site de vote par internet. Cette adresse électronique sera utilisée par ce dernier pour communiquer à l'actionnaire un identifiant lui permettant de se connecter au site sécurisé dédié au vote préalable à l'assemblée. L'actionnaire devra suivre, alors, les indications données à l'écran.

Le site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée sera ouvert au plus tard le 17 mai 2010.

Les possibilités de voter par internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée à 15 heures, heure de Paris, France.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site internet dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

Adresse du site dédié à l'Assemblée : <https://gisproxy.bnpparibas.com/francetelecom.pg>.

Conformément aux dispositions statutaires, l'assemblée sera retransmise en direct et en différé sur internet à l'adresse suivante : www.orange.com/AG2010.

Le Conseil d'administration.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à l'ordre du jour de cette assemblée générale, dans la partie ordinaire, figure la nomination d'un administrateur représentant les membres du personnel actionnaires (résolutions 9 et 10). Vous trouverez ci-après la liste des candidats valablement désignés ainsi qu'un extrait du procès-verbal de désignation des candidats. Conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la Société, ces candidats ont été désignés en leur sein par chacun des Conseils de surveillance des fonds commun de placement d'entreprise "France Télécom Actions", "Orange Success 2007" et "Evolutis".

**Liste des candidats au poste d'administrateur
représentant les membres du personnel actionnaires
et nombre de voix recueillies**

Extrait du procès-verbal établi par le Conseil d'administration du 24 mars 2010

Candidat du FCPE France Télécom Actions :

Monsieur Marc Maouche, ayant pour remplaçant Monsieur Jean-Luc Burgain, ayant recueilli 8 voix "pour", 0 voix "contre" et 2 abstentions.

Candidat du FCPE "Orange Success 2007" :

Monsieur Marc Maouche, ayant pour remplaçant Monsieur Jean-Luc Burgain, ayant recueilli 8 voix "pour", 0 voix "contre" et 2 abstentions.

Le Conseil d'administration constatant que le Candidat et le Remplaçant des FCPE "France Télécom Actions" et "Orange Success 2007" étant les mêmes, décide que cette candidature fera l'objet d'une seule résolution à l'assemblée générale.

Candidat du FCPE "Evolutis" :

Monsieur Jean-Pierre Borderieux, ayant pour remplaçant Monsieur Philippe Guillou, ayant recueilli 21 voix "pour", 1 voix "contre" et 1 abstention.

1002178